

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 22ème COURSE DE CÔTE VHC D'HERSIN-COUPIGNY

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC*

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARTOIS LITTORAL II (organisateur administratif) organise les 01 et 04 2 MAI 2026, avec le concours de ASPHALTE CLASSIC (organisateur technique) une compétition automobile course de côte régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

#### 22ème COURSE DE COTE VHC D'HERSIN-COUPIGNY

Cette épreuve course de côte compte pour les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la coupe de France VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *des Hauts de France* en date du **10/02/2026** sous le numéro **0926** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **119** en date du **10/02/2026**



#### Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale si doublure

Président : YVES BLANPAIN

Membres : DOMINIQUE DUMONT

Secrétariat de l'épreuve, Adresse : 10 rue des anglais, 62930, Wimereux

Téléphone : 06, 07, 65, 17,18

Mail : dumont.dominique62@free.fr .....

Permanence de l'épreuve : parc Germinal rue Emile Zola 62530, Hersin-Coupigny

Lieu, date, horaire : 01 MAI 2026 de 10 H à 12 H ainsi que le 02 MAI 2026 de 8 H à 19 H

#### Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC, Mr Franck Boniface

Adresse : 4 Bis rue Alexandre Dhesse 62290, Noeux les Mines

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

#### 1.1P. OFFICIELS

Idem règlement Moderne

### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement : 02/04/2026

Ouverture des engagements : 02/04/2026

Clôture des engagements : LUNDI 27 AVRIL 2026 à minuit,

Vérifications administratives: le 01 MAI 2026 de 10H à 12H et de 14H à 17 H ainsi que le 02 MAI 2026 de 7h30 à 9h Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Vérifications techniques : le 01 MAI 2026 de 10H15 à 12H et de 14H à 17H ainsi que le 02 MAI de 7h35 à 9h30 Lieu : parc concurrents rue Emile Zola à Hersin-Coupigny

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 02 MAI 2026 à 10heures,

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 01 MAI à 16h. Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola

Briefing Commissaires le : 01 MAI à 14h, Lieu : Parc Germinal rue Emile Zola

Essais non chronométrés le : 03 MAI de 14h 40 à 18 h et le 04 MAI 2025 à partir de 8h30,

Essais chronométrés le 04 MAI 2025 à 10h,

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 02 MAI 2026 à 10heures,

Départ 1<sup>ère</sup> montée à partir de : 11 h

Affichage des résultats provisoires le 02 MAI 2026 à partir de 17h Lieu : parc Germinal

Podium le 02 MAI 2026 à partir de 17h30 Parc Germinal

Remise des prix idem

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives : le 01 MAI 2026 de 10H à 12H et de 14H à 17H et le 02 MAI 20256 de 7H30 à 9H, Lieu : Parc Germinal

Vérifications techniques : le 01 MAI 2026 de 10H à 12H et de 14H à 17H et le 02 MAI 2026 de 7H35 à 9H30 Lieu : parc concurrents rue Emile Zola,

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage POIDEVIN 62400 BETHUNE

Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC maximum,

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Dominique Dumont 10 rue des Anglais 62930, Wimereux, Tél: 06, 07, 65, 17, 18, mail:

dumont.dominique62@free.fr jusqu'au lundi 27 AVRIL 2026 à minuit,

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision,

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

#### **4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

#### **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

#### **4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Publicité obligatoire (non rachetable) .....

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 01 et 02 MAI 2026 après approbation de D.C. et du collège

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

#### **7.3P. COURSE**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support car s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

#### ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais

#### ***Pour la course***

La compétition se disputera en 4 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps, Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course,

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC sur les remorques,

Les classements seront établis de la façon suivante

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le 02 MAI 2026 à partir de 17 h30 *(au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC)*.

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.